



Carcans, le 22 janvier 2015

Association de défense des intérêts des usagers du
Service public d'incendie et de secours de la Gironde
Hôtel de ville – 2A Route d'Hourtin – 33121 Carcans

Madame le Maire,
Monsieur le Maire,

Objet : Sécurité des biens et des personnes

*Madame le Maire,
Monsieur le Maire,*

Les membres du bureau de Gironde Vigilante et moi-même tenons à vous présenter nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

En novembre dernier le budget prévisionnel 2015 du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde proposé par le Conseil Général (pourtant augmenté de 1 %) était insuffisant selon le Président du SDIS 33, Monsieur Alain David, qui menaçait de devoir fermer de nouveaux centres de secours.

Notre association a immédiatement réagi et interpellé l'ensemble des Élus de la Gironde par la diffusion d'un communiqué de presse ainsi que d'un projet de motion à adopter par délibération.

Aussi, nous sommes heureux de constater que le Conseil Général a pris conscience des graves conséquences sur la sécurité des biens et des personnes que pourrait engendrer la fermeture de nouvelles casernes en milieu rural et a donc ajouté les 3 millions « manquants ».

Toutefois, si pour cette nouvelle année, le budget du SDIS 33 est bouclé, qu'en sera-t-il à l'avenir ? En effet, lors de la Sainte-Barbe à Bordeaux (Sud-Ouest du 15 décembre 2014), le Président Alain David, faisait part de ses inquiétudes pour l'avenir du financement des SDIS dans le cadre de la réforme territoriale qui prévoit la disparition ou la réduction des responsabilités des départements, qui jouent un rôle essentiel dans le financement des Services d'incendie et de secours. « Le projet de loi ne les a toujours pas mentionnés », regrette-t-il. « Une gouvernance revisitée des SDIS se traduirait par un nouveau mode de financement. Qui, dès lors, pour assumer demain les responsabilités en la matière ? Qui pour supporter les coûts ? »

La réforme territoriale revisitera certainement le financement du SDIS. Les communes rurales ne doivent en aucun cas en faire les frais que ce soit financièrement ou en terme de niveau de sécurité des biens et des personnes, si votre Assemblée n'a pas déjà délibéré sur le sujet.

C'est pourquoi, Gironde Vigilante fidèle à son rôle de « lanceur d'alerte » vous propose une nouvelle version de la motion tenant compte de l'effort consenti par le Conseil Général.

Il nous semble nécessaire que les municipalités rurales fassent entendre leur voix afin que vos communes ne courent pas le risque, une fois de plus, de souffrir de réformes qui auraient une incidence grave sur leurs finances mais également sur le niveau de service des secours aux biens et aux personnes.

En vous engageant auprès de Gironde Vigilante, vous lancerez un signal fort aux autorités compétentes.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez me contacter ou contacter la secrétaire de Gironde Vigilante aux numéros de téléphone ci-dessous. Si vous le désirez nous sommes à votre disposition pour vous rencontrer en présence de votre Conseil Municipal pour débattre de cette problématique.

Veillez croire, Madame le Maire, Monsieur le Maire, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

*Jean-Francis SÉGUY,
Président de Gironde Vigilante*



PS : *Nous vous remercions par avance de bien vouloir nous tenir informés de la prise ou non de cette délibération par votre Conseil Municipal et, le cas échéant, nous communiquer les motivations de votre refus.*

📞 Jean-Francis SÉGUY, Président de GV : 06 66 46 10 91

📞 Christiane AUCANT, Secrétaire de GV : 06 42 39 84 51

Notre Site : girondevigilante.canalblog.com

Courriel : girondevigilante@gmail.com